

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**MAIRIE DE SAINT PAUL LA COSTE**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseil municipal du « 17/05/2013 à 20 H 30.**

**Présents :**

- Claude CHAPON – Jean-Pierre CORDIER - Nathalie PICHON
- Didier PAGES – Mireille SERRE
- Jean Marc VERDEILHAN donne son pouvoir à Nathalie PICHON
- Serge BASTIDE donne son pouvoir à Didier PAGES
- Béatrice MAHE donne son pouvoir à Claude CHAPON
- Corinne MAGNIER donne son pouvoir à Jean pierre CORDIER
- Myriam ROQUIER absente

**Ordre du jour**

- Approbation du conseil municipal du 22 mars 2013
- Délibérations
- Possibilité d'Ester en justice, attribuée au maire, notamment pour la mise en œuvre d'une 2ème expertise concernant la situation suivante : nouvel éboulement (parcelle n° B 371) Propriété AYRAL.
- Délibération déterminant le prix définitif d'une parcelle de 360 m2 environ, située serre de Bruguerolles, après estimation du service des domaines de Nîmes
- Délibération arrêtant la révision du PLU, pour la constitution des dossiers mis à disposition aux personnes associées avant l'enquête publique.
- Questions diverses

**En début de séance il est à noter que M. le Maire nous fait part de la nécessité de prendre deux nouvelles délibérations concernant des faits intervenus après la convocation**

**Ordre du jour**

Approbation du conseil municipal du 22 mars 2013. Approuvé à l'unanimité

**Délibérations**

**Délibération attribuant au maire la possibilité d'Ester en justice**, notamment pour la mise en œuvre une 2ème expertise concernant la situation suivante : nouvel éboulement (parcelle n° B 371) Propriété AYRAL :Approuvée à l'unanimité

**Délibération relative à l'estimation du prix** d'une parcelle de 360 M2 environ, située au serre de Bruguerolles, commune de St Paul La Coste, après enquête du service des domaines à Nîmes. Détermination du prix de la parcelle considérée comme un délaissé de voirie. Le prix estimé par le service des domaines après enquête est arrêté à 2 800 €. Après un tour de table, le prix de la parcelle est arrêté à la somme de 2 800 €. Approuvée à l'unanimité

**Délibération nécessaire à l'arrêt de la révision du PLU.** Les conseillers municipaux ont précisé avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier concernant la révision du PLU. Après en avoir délibéré, le conseil arrête la révision du PLU. Les dossiers ainsi arrêtés seront adressés aux personnes associées qj ont trois mois pour formuler un avis, avant l'enquête publique.

## **Proposition de renouvellement d'une convention ATESAT avec la DDTM**

Approuvée à l'unanimité

### **Questions diverses**

#### **Proposition d'achat par la commune d'un immeuble sur la commune de St Paul**

La Coste. Le 15 mai 2013, la mairie a reçu d'un cabinet d'avocats, que l'immeuble, situé chemin des Conques, proche de la RD 160, allait être mis en vente aux enchères publiques. Afin d'élargir le patrimoine locatif communal, le conseil municipal décide de se porter acquéreur en participant aux enchères.

**Discussions et avis concernant la conduite à tenir lors du prêt de la salle polyvalente** Marie Durand à la Gérante du point multiservices. Le prêt de la salle sera réalisé dans les mêmes conditions qu'aux associations.

**Discussions et avis concernant l'intégration du logement dit « de fonction »**, du premier étage, mis à disposition à madame GUERIN, pour exploitation du point multiservices. Il est nécessaire de rechercher l'avis de la Trésorerie. Le conseil est, quant à lui, d'accord sur le principe.

**Dispositions à prendre en concertation avec les associations** afin de rechercher une solution qui viserait à réduire les nuisances sonores de la salle polyvalente. L'arrêté du maire affiché au moment de la création de la salle Marie DURAND avait été mis aux « oubliettes ». Un nouvel arrêté actualisé sera fixé au mur de la salle. Concertation avec les associations à la prochaine réunion. Fin des nuisances sonores à 01 h 00.

**Proposition d'achat d'un défibrillateur** par les services de l'Agglomération d'Ales. C'est la commune qui doit payer. C'est non pour le moment.

**Information du conseil sur les dossiers en cours** : (Dossier AYRAL /TOK ALLIT, ancien chemin de Fontanes) – Assignation devant le tribunal de Grande Instance d'Ales. Fait.

### **Finances**

Fonds de concours Agglo pour 2013 (5 000€)

Dotations de solidarité communautaire pour 2013 (7 900 €)

**Sources du Joncas** - Arrêté préfectoral portant des prescriptions spécifiques. Nous attendons maintenant la DUP

**Aménagement de la cour** du point multiservices. / Mur de la cour et abri mobilier des terrasses / achat des matériels de terrasse côté cour / Signalétique des terrasses de ST Paul. Devis à la charge de la commune.

**Mise en place d'une banderole** de soutien aux otages du Sahel. Devis enfin réalisé. Commande en cours : 105 € HT

Informations diverses concernant les **problèmes de voirie** (Mandajors). Toujours quelques petits soucis avec un riverain.

### **Informations concernant le projet de restauration de l'Église de St Paul -**

Réunion avec l'Association qui porte le projet. La date de la réunion va être déterminée dans les prochains jours avec Serge Bastide.

**SPANC Pays des Cévennes.** Pour le moment, le maire s'oppose au paiement des nouveaux contrôles (15 € sur 6 ans). En effet, il reste encore au moins cinquante maisons à contrôler depuis 2010.

**Chemins de randonnées** sur St Paul. Didier fait un commentaire de l'avancée des travaux par la commission. Surprise de taille, l'Agglo ne pourrait peut être pas payer l'aménagement des futures traverses. La mairie ne paiera pas.

**Agglo** Jean-Pierre CORDIER donne au conseil les avancées du Projet de territoire.

### **Ramassage scolaire**

Maternelle = 883 € par enfant/par an, pour les communes rurales hors agglomération  
Pour les Agglos, les réseaux de transports scolaires sont différents d'Edgard (SMBTA) mais attention, cela pourrait changer. Nous sommes attentifs aux décisions qui seront prises, dans l'intérêt des familles.

**Hydraulique** = proposition parcours de pêche sur le Galeizon avec ruisseaux pépinières. C'est une proposition intéressante. Attendons la suite.

### **Cérémonie du 14 juillet**

. A l'unanimité, le conseil maintient son apéritif après le dépôt de gerbe à 11 h 30, le 14 juillet. ***Une invitation à la population sera adressée.***

**Vu par nous, Maire de la Commune**

**De SAINT PAUL LA COSTE**

**Pour être affiché le 23/05 /2013 à la porte de la mairie Conformément à l'article L.2121-25 DU Code Général des Collectivités Territoriales**

**À SAINT PAUL LA COSTE.**